

# ACCIDENTS & victimes

BP 1049 – 69201 LYON CEDEX 01  
09 51 24 23 61 – 07 83 61 36 65  
Site internet : [www.accidents-victimes.com](http://www.accidents-victimes.com)  
Mail : [association@accidents-victimes.com](mailto:association@accidents-victimes.com)

RENOYEZ LE BULLETIN CI-DESSOUS À L'ADRESSE SUIVANTE

## BULLETIN DE SOUTIEN

Je vous adresse pour cela un don de :

30 € soit 10, 20 € après déduction fiscale  50 € soit 17 € après déduction fiscale

75 € soit 25, 50 € après déduction fiscale  100 € soit 34 € après déduction fiscale

Autre ..... €

(Vos coordonnées sont indispensables pour l'émission de votre reçu fiscal)

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Pays :

Téléphone :

Email :

### Déduction fiscale

**ACCIDENTS ET VICTIMES, association reconnue d'intérêt général, vous fait bénéficier à ce titre de réductions d'impôts.**

66 % de votre don à ACCIDENTS ET VICTIMES sont déductibles de vos impôts dans la limite de 20 % de votre revenu imposable. Si vos dons dépassent le plafond vous pourrez reporter sur 5 ans la déduction de l'excédent.

Exemple : un don de 30 € ne vous revient qu'à 10, 20 € et ACCIDENTS ET VICTIMES dispose véritablement de 30 € pour mener ses actions.

Les dons versés à ACCIDENTS ET VICTIMES par les entreprises assujetties à l'impôt sur le revenu ou à l'impôt sur les sociétés, ouvrent droit à une réduction de 60 % dans la limite de 0, 5 % de leur chiffre d'affaires. Si cette limite est dépassée au cours d'un exercice, la réduction peut être étalée sur les 5 exercices suivant l'année du don, après la prise en compte des versements effectués lors de chacun de ces exercices, et sans que le plafond (0,5 % du CA de l'exercice) ne puisse être dépassé.

**Nous vous adresserons prochainement un reçu fiscal.**

**Accidents & Victimes**  
Association loi 1901 reconnue d'intérêt général  
N° SIRET : 827 939 273 00013  
N° RNA : W423003552